FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	**FDS N°004** (Disponible sur www.rofafrance.com)
CARBUREACTEUR - JET A-1 – (Kérosène) **Matériaux de référence certifiés (MRC)**	Révision de la FDS : 11 – Date de révision : 20/03/2026 *Date de l'ancienne version :* 08/04/2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit : Carburéacteur (JET A-1) - Matériau de référence certifié / UFI = Y500-807K-W001-G7YE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : Usage en laboratoire / Réservé aux professionnels
et utilisations déconseillées : Aucun connu

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

ROFA France
7 Zone Artisanale Béton Ouest
25160 Oye-et-Pallet - France
Tél. +33 3 81 69 75 47
Courriel : contact@rofafrance.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

ORFILA / Tél : 01.45.42.59.59
Carechem 24 International.
Pour les pays anglophones +44(0)1235239670
Europe (en langues locales) +33149000049
Afrique et Moyen-Orient +44(0)1235239671
Chine 861051003039

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008
Classification : Liquides inflammables - Catégorie 3 // Toxicité par aspiration - Catégorie 1 // Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2 // Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 // Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 //
Pour le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, voir la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage : Étiqueté conformément au : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 CE-N° 289-220-8

Pictogrammes de DANGER



SGH02 SGH08 SGH09 SGH07

Mentions de danger	Conseils de prudence
H226 - Liquides et vapeurs inflammables H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H336 - Peut provoquer somnolence ou étourdissements H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P262 – Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 - Se laver soigneusement les mains et la peau après manipulation P280 - Porter des lunettes de protection/des gants de protection P301+P330 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. P331 - NE PAS faire vomir P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P314+P331 – Consulter un médecin en cas de malaise / NE PAS faire vomir P403+P235 – Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

	P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3 Autres dangers : Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification PBT et/ou vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien au sens des critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : Non applicable. Ce produit est un mélange.
3.2 Mélanges :
Nature chimique : Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une charge pétrolière par traitement à l'hydrogène pour convertir le soufre organique en sulfure d'hydrogène, lequel est ensuite éliminé. Il est constitué d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est majoritairement compris entre C9 et C16 et dont le point d'ébullition est compris entre 150 et 290 °C environ.

Composants dangereux

Nom des produits chimiques	N° CE	Numéro d'enregistrement Reach	N° CAS	Poids %	Classification SGH
Kérosène (pétrole hydrodésulfuré)	265-184-9	01-2119462828-25	64742-81-0	< 100	Flam. Liq. 3 (H226) Toxicité asp. 1 (H304) Irritant pour la peau 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatique chronique 2 (H411)
Kérosène (adouci au pétrole)	294-799-5	01-2119502385-46	91770-15-9	< 100	Flam. Liq. 3 (H226) Toxicité asp. 1 (H304) Irritant pour la peau 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatique chronique 2 (H411)
Kérosène (pétrole)	232-366-4	01-2119485517-27	8008-20-6	< 100	Flam. Liq. 3 (H226) Toxicité asp. 1 (H304) Irritant pour la peau 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Toxicité aquatique chronique 2 (H411)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours
4.1.1 Conseils généraux : En cas d'accident : Contacter un médecin ou les urgences – se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais donner d'eau ou autre boisson à une personne inconsciente.
4.1.2 Inhalation : Ce risque n'existe que si le produit est pulvérisé ou chauffé à haute température. Transporter la personne hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et la laisser se reposer. En cas de suspicion d'inhalation de H2S (sulfure d'hydrogène), les secouristes doivent porter un appareil respiratoire. Consulter un médecin pour un éventuel traitement.
4.1.3 Irritation du système respiratoire ; narcose.
4.1.4 Ingestion : Consulter un médecin. Ne rien donner à boire. Ne pas faire vomir pour éviter le risque d'aspiration dans les voies respiratoires. Laisser la personne au repos. Nausées, vomissements, douleurs abdominales. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
4.1.5 Contact avec la peau : Retirer immédiatement tous les vêtements souillés ou tachés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
4.1.6 Peau : Irritation.
4.1.7 Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau en gardant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
4.1.8 Aspiration : Si l'on pense que le produit s'est introduit dans les poumons (en cas de vomissements, par exemple), emmener la personne à l'hôpital pour des soins immédiats.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Contact avec les yeux : peut provoquer une légère irritation.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées, des vomissements et une altération de la conscience. Peut irriter les voies respiratoires.

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des troubles gastro-intestinaux, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut pénétrer dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer le développement rapide de lésions pulmonaires très graves (consultation médicale sous 48 heures).
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, si besoin
Avis aux médecins : Traiter selon les symptômes. Apporter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette de ce produit.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : mousse, CO2, poudre, éventuellement eau pulvérisée (de préférence de l'eau contenant un agent mouillant).
- déconseillé : Les jets d'eau continus sont interdits car ils pourraient favoriser la propagation des flammes. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à éviter, car l'eau détruit la mousse. Méthodes spécifiques pour lutter contre l'incendie : Refroidir les réservoirs et les surfaces exposées au feu par un jet d'eau abondant. Isoler la source du produit combustible ; laisser brûler sous surveillance ou utiliser des extincteurs appropriés, selon le cas.
5.2 Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz de toxicité variable, tels que le CO, le CO2, divers hydrocarbures, des aldéhydes et de la suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux en cas d'inhalation. Des précautions particulières doivent être prises pour éviter tout risque d'explosion. Lorsque la température est proche du point d'éclair, la pression de vapeur est si élevée qu'elle peut créer une atmosphère explosive au-dessus du produit stocké.
5.3 Mesures de protection pour les pompiers : En cas d'espaces vastes, ou confinés ou mal ventilés, porter des vêtements de protection complets ignifuges et un appareil respiratoire autonome (ARI) avec masque facial intégral fonctionnant en mode pression positive. Refroidir les réservoirs et les surfaces exposés au feu par projection abondante d'eau. Empêcher les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. En cas de suspicion d'inhalation de H2S (sulfure d'hydrogène), les secouristes doivent porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas de flammes, pas d'étincelles, éliminer toute source d'inflammation, ne pas fumer, prendre des précautions particulières pour éviter les charges électriques statiques, éviter tout contact avec des surfaces chaudes.
Pour le personnel non formé : ne pas intervenir sans équipement de protection approprié, gants et lunettes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour les intervenants d'urgence : ne pas tenter d'agir sans équipement de protection approprié, appareil respiratoire. Évacuer le personnel.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les réseaux d'eau ou les eaux publiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : En cas de déversement, le sol peut devenir glissant. Balayer ou aspirer le produit. Éliminer le produit contaminé dans un site autorisé. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.
6.4 Référence à d'autres sections : Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » pour la manipulation des déchets. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle » pour les mesures de protection.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conseils pour une manipulation sans danger : Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Éviter la production de vapeurs/aérosols.
Conseils de protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Mesures d'hygiène : Changer immédiatement les vêtements contaminés. Appliquer une protection cutanée préventive. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé la substance. Pour les précautions, voir la section 2.2.
7.2 Conditions de stockage, y compris les incompatibilités : Conditions de stockage : Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Classe de stockage : Classe de stockage (TRGS 510) : 3 : Liquides inflammables
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications citées dans la section 1.2.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle
DNEL TRAVAILLEURS / Niveau dérivé sans effet

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

Nom chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme
Kérosène (pétrole hydrodésulfuré) 64742-81-0	3400 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	28 mg/kg/24h (voie orale)
Kérosène (adouci au pétrole) 91770-15-9	2800 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	28 mg/kg/24h (voie orale)
Kérosène (pétrole) 8008-20-6	1700 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	28 mg/kg/24h (voie orale)

PNEC / Concentration prédite sans effet

Nom chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme
Kérosène (pétrole hydrodésulfuré) 64742-81-0	2400 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	19 mg/kg/24h (voie orale)
Kérosène (adouci au pétrole) 91770-15-9	1900 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	19 mg/kg/24h (voie orale)
Kérosène (pétrole) 8008-20-6	1500 mg/m3 / 20 min (inhalation)	Aucun danger identifié	19 mg/kg/24h (voie orale)

8.2 Contrôle d'exposition : Utiliser ce produit dans une atmosphère bien ventilée et avec un équipement antidéflagrant. En cas de travail dans des espaces confinés (réservoirs, conteneurs, etc.), s'assurer de la présence d'une alimentation en air propre à la respiration et porter l'équipement recommandé.
8.2.1 Limite d'exposition professionnelle : La protection des personnes et de l'environnement contre les expositions indésirables doit être assurée par un contrôle strict de la substance, à l'aide de moyens techniques et de technologies de contrôle qui réduisent les émissions et l'exposition ultérieure, afin d'empêcher le rejet de vapeurs dans l'air libre, la pénétration de la substance dans les milieux aquatiques et le sol, et l'exposition éventuelle des personnes. Les zones de manipulation ou de stockage de la substance doivent être équipées de sols imperméables et de bassins de rétention pour les fuites accidentelles. Une ventilation générale et locale ainsi qu'une aspiration efficace sont indispensables.
8.2.2 Contrôles d'exposition techniques : Assurer une ventilation adéquate. Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle. En cas de travail dans des espaces confinés, s'assurer qu'il y a une réserve d'air suffisante pour respirer et porter l'équipement recommandé. Ne pas entrer dans les réservoirs avant d'avoir vérifié le taux d'oxygène.
8.2.3 Protection respiratoire : En cas de risque d'exposition dépassant la valeur moyenne d'exposition, un appareil respiratoire approprié doit être porté par chaque individu.
8.2.4 Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures aromatiques. En cas de projections ou de contact limité : Matériau recommandé : Nitrile > 0,3 mm / > 60 minutes (EN 374-3). - En cas de contact prolongé ou répété : Matériaux recommandés : Fluor polymère et PVA > 480 minutes (EN 374-3), les épaisseurs des matières pour les gants ; Nitrile 0,5 mm / > 480 minutes (EN 374-3). Pour plus de précisions sur le choix du gant approprié, veuillez contacter les fabricants de gants de protection.

Protection des yeux / Protection de la peau et du corps / Protection respiratoire



8.2.5 Pratiques d'hygiène au travail : Éviter tout contact avec la peau. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment la zone affectée à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en gardant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a. Aspect : Liquide à 20°C
b. Couleur : Incolore à jaune clair.
c. Odeur : Caractéristique
d. Densité/gravité spécifique : 770 - 850 kg/m3 à une température de 15 °C
e. Point éclair : > 38 °C (NF M 07-019)
f. Température d'auto-inflammation : > 230 ° C (ASTM E 659)
g. Commentaires sur la température d'auto-inflammation : Cette température peut être significativement plus basse dans des conditions particulières (oxydation lente sur des matériaux finement divisés).
h. Commentaires sur l'explosivité : Limite inférieure d'explosivité 0,7 % volume dans l'air, Limite supérieure d'explosivité 5,0 % volume dans l'air
i. Températures au changement de phase : Plage de distillation : ~160-300 °C
j. Température de congélation : < -46 °C (ASTM D 2386)
k. Densité de vapeur : > 1 (air=1)

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

l. Pression de vapeur : < 8 hPa à une température de 20°C
m. Solubilité : - dans l'eau, pratiquement non miscible Insoluble / dans les solvants organiques, Soluble dans de nombreux solvants courants.
n. Viscosité : ~ 8,5 mm2/s à une température de -20°C

9.2 Autres informations : Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Liquide et vapeurs inflammables.
10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable aux températures normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.
10.4 Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, points d'inflammation, flammes, électricité statique.
10.5 Matières incompatibles : Agents oxydants forts. Acides et bases forts, halogènes.
10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :
Toxicité aiguë / Effet local : Inhalation, remarques. Les vapeurs inhalées ou les aérosols peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses. À forte concentration, les vapeurs inhalées ont un effet narcotique sur le système nerveux central, pouvant se traduire par de légers maux de tête, des étourdissements, une somnolence ou un évanouissement grave. Dans ce cas, des premiers soins sont nécessaires rapidement.
Contact avec la peau, commentaires : Irritant.
Contact avec les yeux, commentaires : Non classé comme irritant, mais peut provoquer une sensation de brûlure et une rougeur temporaire.
Sensibilisation : Non classé comme allergène.
11.2 Informations sur d'autres dangers :
L'exposition peut se produire par inhalation, ingestion accidentelle ou pénétration de composants individuels à travers la peau. Symptômes et effets (aigus, différés et chroniques après une exposition de courte ou longue durée). Selon la dose d'exposition, la substance peut provoquer des maux de tête, des maux de gorge, de la toux, des difficultés respiratoires, une oppression thoracique, des troubles du système nerveux central, des nausées, de la somnolence et des étourdissements. Ces troubles peuvent se manifester par des crampes abdominales, des vomissements spontanés ou de la diarrhée. Un contact direct avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation temporaire se manifestant par une rougeur ou un gonflement de la zone affectée, ou par un larmoiement, une rougeur et un gonflement des yeux. Une exposition prolongée à la substance peut dégraisser la peau et provoquer des crevasses. La substance peut provoquer ou favoriser le développement de cancers. La manipulation du produit chaud (chauffé) peut provoquer des brûlures, qui se manifestent généralement par des rougeurs et des irritations cutanées ou, dans les cas plus graves, par des cloques.
Impacts interactifs
Aucune interaction ne se produit si le produit est utilisé de manière appropriée.
Propriétés perturbateurs endocriniens : Ne contient aucune substance connue contenant des perturbateurs endocriniens affectant la santé humaine.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité : La substance est une UVCB. Les tests standard pour ce point ne sont pas appropriés.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : La substance est une UVCB. Les tests standard pour ce point ne sont pas appropriés.
12.4 Mobilité dans le sol : La substance est un UVCB. Les tests standard pour ce point ne sont pas appropriés.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Il n'est pas possible de comparer cette substance UVCB de type hydrocarbure aux critères de l'annexe XIII de la directive (CE) n° 1907/2006 REACH dans son ensemble. C'est pourquoi l'évaluation des composants individuels a conclu que le produit ne répond ni aux critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité, ni aux critères de persistance et de bioaccumulation élevées de l'annexe XIII de la directive (CE) n° 1907/2006 REACH. C'est pourquoi le produit n'est pas identifié comme substance PBT (P = persistant, B = bioaccumulable, T = toxique) ou vPvB (vP = très persistant, vB = très bioaccumulable).
12.6 Propriétés perturbateurs endocriniens : La substance n'est pas incluse dans la liste candidate au titre de l'article 59 (1) du règlement REACH en raison de propriétés perturbateurs endocriniens.

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

12.7 Autres effets nocifs : Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement. Peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques. Ce produit contient des substances pouvant entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Élimination des déchets : La méthode recommandée est le recyclage ou l'incinération dans une installation agréée.
Élimination des emballages contaminés : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Remettre à un centre de traitement des déchets agréé.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

	14.1 ONU / ID	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux	Autres informations
ADR	UN1863	CARBURANT, AVIATION, MOTEUR À TURBINE	Classe de danger pour le transport : 3 Étiquette : 3 Code de classification: F1 	III	Oui	Quantités limitées : 5 L
IMDG						
IATA						/

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI : Aucune donnée disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement particulières à la substance ou au mélange Restrictions d'application :
Législation nationale : ICPE n°4734 - Arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non couverts par la législation sur les installations classées ou la réglementation des établissements recevant du public - Tableaux des maladies professionnelles / Tableau régime général 84 / Tableaux des maladies professionnelles Tableau régime général 84_Maladies causées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Union européenne : Cette substance a été enregistrée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Inventaires internationaux : EINECS/ELINCS – Conforme / TSCA – Conforme / DSL – Conforme / ENCS – Conforme / IECSC – Conforme / KECL – Conforme / PICCS – Conforme / AICS – Conforme / NZiOC – Conforme.
Informations sur la législation Française :
DSL Est conforme à (aux)
• ICPE : rubrique 1430-1432 (liquide inflammable 1ère catégorie)
• Code du Travail
• Art. R.4412-59 à R.4412-93 (CMR)
• Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée)
• Code de la Sécurité Sociale
• Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications de la fiche de sécurité
Cette fiche a été modifiée depuis la dernière version.
Merci de contacter ROFA France en utilisant cet email contact@rofafrance.com si vous souhaitez être informé des changements.

Informations complémentaires
Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et s'appliquent au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2016 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fin de la fiche de données de sécurité

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com